Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260410-DEL2620-DE

COMMUNE DE CREDIN

N° réf : DEL2620

OBJET :

Désignations déléguées au sein du CNAS

Nombres de membres

en exercice : 15

Présents : 15

Absents :

Vote
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AUDO, Maire.

PRESENTS : AUDO D, JEHANNO M-T, LE LAYO B, LE BOUCHER N, LE BOULH C, DENECE N,LE FRESNE B,JEHANNO R,DECORTE A, JEGONDAY J, POTEL M, PÉRESSE A, ALLANIC JM, LENET K, NIKOLOSVSKI J

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :

Secrétaire de la séance : Jordan NIKOLOVSKI

Date de la convocation **:** 3 avril 2026

Monsieur le maire présente à l'assemblée le Comité National d'action sociale (CNAS) auquel la commune est adhérente.

Le CNAS est une association paritaire et pluraliste qui propose des prestations d'action sociale en faveur du personnel communal.

Par courrier en date du 23 mars 2026, il est demandé au conseil de désigner un délégué élu et un délégué agent qui représenteront la commune de Crédin au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide, à l'unanimité.

- De désigner Madame Aurélie PERESSE, déléguée élue et Madame Nathalie ROTIEL, déléguée agent au sein du CNAS.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CREDIN 56 Morbihan